EPREUVE

Commande nº **24437542** Ordre nº **161765100**

Dates de parution .....:	**30/07/2019, 20/08/2019**
Zones / Départements.....:	**07 (07 Ardèche)**
Rubrique .....:	**Annonces légales et judiciaires - Avis - Avis administratifs - P.L.U (plan local d'urbanisme)**
Code postal.....:	**07700 - BOURG ST ANDEOL**
Annonceur .....:	**0082273 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RHONE AUX GORG**
Opérateur création.....: **GRANGEVA**	Opérateur modification .....: **GRANGEVA**

COMMUNE DE SAINT-JUST-D'ARDÈCHE

Avis d'enquête publique portant sur l'élaboration du PLU de la commune de Saint-Just-d'Ardèche

Par arrêté nºDT2019-143 en date du 18/07/2019, le Président de la communauté de communes DRAGA a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur les dispositions de l'élaboration du PLU de la commune de Saint Just d'Ardèche qui sera approuvé par le conseil communautaire au terme de l'enquête. Ce dossier comprend une évaluation environnementale.
L'avis de l'autorité environnementale sur ce projet est consultable sur le site de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes.
M. Jean-Luc Couvert, a été désigné par le Président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur (Ordonnance nº E19000104/69 en date du 26 Avril 2019).
L'enquête se déroulera principalement à la mairie de Mairie de Saint Just d'Ardèche, du 19 Août 2019 au 20 Septembre 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Le dossier est également disponible au siège de la communauté de communes DRAGA aux jours et heures habituels d'ouverture.
La mairie de Saint Just d'Ardèche est ouverte les jours et horaires suivants :
Lundi au vendredi : De 8h30 à 12h00
Samedi : de 09h00 à 12h00, attention fermeture le dernier samedi du mois
La communauté de communes DRAGA est ouverte les jours et horaires suivants :
Du Lundi au Vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Pendant la durée de l'enquête, le dossier peut être consulté :
o en mairie de Saint Just d'Ardèche et au siège de la communauté de communes
o sur le site internet : http ://www.ardeche.gouv.fr à la rubrique Publications/Annonces et Avis/Consultations et Enquêtes publiques/Enquêtes publiques et sur les sites internet des communes de Saint Just d'Ardèche et de la communauté de communes DRAGA www.saintjustdardeche.fr / www.ccdraga.fr.
o sur le poste informatique situé en mairie de Saint Just d'Ardèche aux jours et aux horaires indiqués ci-dessus.
M. le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie et à la communauté de communes aux dates et heures suivantes :
Mairie de Saint Just d'Ardèche :
o 19/08/2019 : de 8h30 à 12h00
o 28/08/2019 : de 8h30 à 12h00
o 20/09/2019 : de 8h30 à 12h00
Communauté de communes DRAGA :
o 10/09/2019 : de 13h30 à 17h00
Les observations et propositions sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie et à la communauté de communes DRAGA. Elles peuvent également être adressées par écrit à l'adresse suivante :
Monsieur le commissaire enquêteur Communauté de communes DRAGA Place Georges Courtial Résidence la Marjolaine 07700 Bourg Saint Andéol
Le public pourra également adresser des observations et propositions écrites à l'adresse mail : enquetepublique@ccdraga.fr.
Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à M. le Maire ou M. le Président de la communauté de Communes aux adresses et coordonnées ci-après :
M. le Maire Mairie de Saint Just d'Ardèche 1 Place de la Mairie 07700 Saint Just d'Ardèche 04 75 04 66 80
M. Le Président CC DRAGA Place Georges Courtial 07700 Bourg Saint Andéol 04 75 54 57 05
Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de M. le Président de la communauté de communes DRAGA.
Dans un délai de trente jours suivant la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de la communauté de communes DRAGA l'exemplaire du dossier de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.
Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la Mairie de Saint Just d'Ardèche et au siège de la communauté de communes DRAGA, et communiqués à la préfecture où ils seront également tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

161765100